L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 FEVRIER 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET, Propriétaires - Gérants.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 26 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par B. S. Morphy à 10 heures du matin, au magasin de J. W. Madden, No 13, rue du Camp—Tout le fonds [illegible] de librairie de choix, endommagé par le feu et l'eau.

Par P. J. Spear, à 10½ heures, à son magasin d'encan, 36, rue Bienville—Des caisses médicaments américains patentés, et 200 douzaines [illegible] de toilette, légèrement avariés.

Aussi—Un coffre-fort de Stearn et Marvins.

Par G. Léonnet, au No [illegible] de la rue de Chartres—[illegible] chapeaux et chaussures; [illegible] lots d'habillements de printemps et articles de toilette.

Par Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par Louis Stern & Bros, au No [illegible] de la rue des Magasins et [illegible] de la rue Gravier—[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins.

Par J. N. Robert, à 10½ heures, à sa salle d'encan—Marchandises sèches, chapeaux, mercerie, quincaillerie, &c.

Par J. Déjan jr., coin Gravier et Carondelet, à 11 heures—Meubles de maison et de bureau, pianos, &c.

☞ Achetez vos confiseries et chocolat chez M. Ernest Turpin, 83 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185..........Rue des Remparts..........185

☞ L'attention du public et surtout des personnes [illegible] à faire de bons placements est appelée [illegible] annonce de MM. Girardey & Co, qui vendront, le [illegible] prochain, 322 Actions du Capital social de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, pour compte de la succession de William Silliman.

VENTE D'UN BEAU MAGASIN DANS LA RUE TCHOUPITOULAS.—M. G. de Fériet, encanteur, vendra aux enchères, samedi prochain, 27 février, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, le beau magasin de la rue Tchoupitoulas, portant le No 81. Le terrain a près de 21 pieds de face sur un peu plus de 76 pieds de profondeur. Le magasin est en briques et à étage. Placé, comme il l'est, au centre même des affaires, et dans le quartier commercial le plus florissant du 1er District, il mérite de fixer l'attention des personnes qui voudraient opérer un placement avantageux de leurs fonds. 4

De l'eau.

L'acquisition des Water-Works par la ville, question que nous avons toujours combattue, comme devant être funeste aux intérêts de la corporation aussi bien qu'à ceux des habitants, n'a pas amené d'améliorations dans le service. Les plaintes de tous les côtés, voilà ce que nous recueillons chaque jour. Mais il est un point sur lequel nous voulons, aujourd'hui, appeler spécialement l'attention de ceux que cela concerne, c'est le service de l'eau pour les incendies. Dans le feu de la rue du Camp qui a eu lieu mercredi matin et dans celui de la rue Bienville qui a eu lieu le même jour entre onze heures et minuit, l'eau a manqué aux pompes pendant quelque temps. Un fait comme celui-là dans une ville qui s'étend en un ruban de neuf milles de long sur les bords du plus grand fleuve de l'Amérique du Nord, indique l'insuffisance des conduits de distribution.

Nous n'avons aucune prétention à des connaissances hydrauliques, mais il nous semble que sans être ingénieur nous pourrions imaginer un moyen simple et économique de prendre l'eau au fleuve pour l'amener jusqu'à la rue de la Vieille-Levée où il n'y aurait plus qu'à la laisser couler, par la pente naturelle, dans les rues qui se dirigent du fleuve au lac. Une des pompes à vapeur avec des tuyaux pourrait faire couler l'eau du fleuve dans les rues transversales bordant l'îlet où se trouvait l'incendie et fournir en quelques minutes toute l'eau dont on aurait besoin. Le niveau de l'eau du fleuve étant généralement plus élevé que celui de la ville, le principe du syphon pourrait être avantageusement appliqué, de sorte que la même pompe pourrait, en quelques minutes, faire couler l'eau par plusieurs tuyaux qui partent du fleuve à la tête des rues transversales.

Ce qui vaudrait mieux encore que ce système d'appareils mobiles, ce serait l'établissement d'un gros tuyau d'alimentation qui suivrait la levée et d'une douzaine d'artères principales qui s'en détacheraient pour descendre [illegible] direction du lac, avec une inclinaison telle que [illegible] approvisionnement se ferait forcément. Les tuyaux pourraient être complètement indépendants du système actuel et être réservés pour le service des [illegible] et des incendies.

Quels que soient les moyens à employer, il est évident qu'il y a des mesures à prendre pour augmenter le volume d'eau aux distributeurs dans la ville, puisque l'eau manque dans les incendies et puisqu'elle n'arrive pas toujours aux consommateurs dans les quartiers éloignés.

Les Compagnies d'assurance sont particulièrement intéressées à une réforme et elles pourraient offrir [illegible] à l'auteur du système qui [illegible] jugé [illegible] et le plus économique pour fournir [illegible] en abondance dans les cas d'incendie.

[illegible] nous semble [illegible] des compagnies de [illegible] pourrait [illegible] du service spécial de la concentration [illegible] de l'incendie, ce qui [illegible] moyen d'appareils portatifs [illegible] bonbonnait instantanément [illegible] des ruisseaux afin de fixer l'eau [illegible] direction voulue.

La question mérite d'être étudiée.

La valeur légale des Greenbacks.

Nous avons annoncé dernièrement l'importante décision rendue par la Cour Suprême sur la valeur légale des greenbacks, dite legal tender. De cette décision il ressort non seulement que l'or et l'argent sont toujours restés monnaie légale des Etats-Unis et qu'il est licite de faire des contrats payables en or, mais encore que les sommes dûes pour des contrats conclus avant le passage de la loi qui a créé les legal tenders doivent être payées en espèces, puisque les espèces étaient alors la seule monnaie légale, ou en leur équivalent en papier-monnaie, mais en ne comptant le papier-monnaie que pour sa valeur nominative.

Cet arrêt de la Cour Suprême renverse la jurisprudence de plusieurs cours de district et d'un grand nombre de cours suprêmes d'Etat, notamment de la Cour de District Fédéral et de la Cour Suprême de la Louisiane. S'il ne peut remédier au passé, il aura au moins pour avantage d'empêcher à l'avenir la consécration d'[illegible] flagrantes. Déjà une de nos cours de District, la Sixième, présidée par le juge Cooley, vient d'appliquer le principe reconnu par la Cour Suprême dans une décision que nous reproduisons, parce qu'elle intéresse à un haut degré le commerce d'importation. On verra que la question d'équité n'était pas douteuse, et il est heureux que l'opinion de la Cour Suprême des Etats-Unis soit venue mettre d'accord le point de droit avec l'équité:

L. H. Richard contre Chas Weishaar.—Juge Cooley.—Jugement.—Le demandeur réclame le paiement d'un compte s'élevant à la somme de 13,682 francs 34 centimes, monnaie française, et demande le paiement de cette somme en monnaie courante du pays pour une somme égale à celle réclamée et aussi l'intérêt. Il est établi que les items du compte réclamé se composent de différents achats faits à Paris par le demandeur pour le défendeur, dans cette ville, lesquels achats ont été payés par le demandeur en monnaie de France. Il est aussi établi par la lettre du demandeur à l'agent, datée de Paris, le 5 août 1862, que ces sommes ainsi avancées pour le défendeur, devaient être remboursées au demandeur, à Paris, et en France ou en la même monnaie déboursée par lui, et le taux de l'intérêt était aussi indiqué dans la lettre. Cette lettre a été reçue par le défendeur et produite en cour, etc. La réception de cette lettre et la continuation des affaires avec le demandeur sont un consentement de la part du défendeur. En fait toutes les réclamations exposées par le demandeur sont admises par le défendeur, excepté en ce qui concerne le mode particulier de paiement, etc.

Si la théorie du défendeur sur le mode de paiement est soutenue, il est clair que loin de gagner même sa commission, le demandeur perdrait exactement la différence entre la valeur actuelle et la valeur théorique de notre dollar dans la monnaie courante actuelle. Les billets du Trésor des Etats Unis qui sont maintenant une monnaie légale pour payer les dettes, [illegible] valent nominalement cent cents par dollar comparés à l'or et à l'argent, valent en réalité beaucoup moins. Si un jugement [illegible] rendu en faveur du demandeur pour le montant en notre monnaie représentant l'évaluation légale du montant réclamé en monnaie française, alors il arrivera que le demandeur sera payé en une monnaie dépréciée, pour la valeur de ces francs français, suivant la fixation de cette valeur à l'époque où notre monnaie était comme celle de France, &c. La valeur du franc français a été établie pour être payée en or et en argent, quand l'or et l'argent étaient la seule monnaie légale pour le paiement des dettes. Depuis, on a établi un papier-monnaie considéré par beaucoup de gens comme un abus pour le payer et [illegible] pour tous comme valant moins, sur le marché, que l'or et l'argent, etc.

Notre Cour Suprême, dans les cas de Gallione vs Léon Pierre & Co, rapportés vol. 16 A. R. 19, a décidé que les Cours ne pouvaient reconnaître un contrat pour le paiement en or, parce que ce contrat était contraire à l'intérêt public. La même décision a été répétée dans l'affaire L. Flangan vs Blanchard, même vol., page 616. Le second de ces cas est presque une affirmation du premier. Il est nécessaire d'apprécier soigneusement la situation des parties dans le cas actuel pour comprendre que cette décision dans l'affaire Gallione vs Léon Pierre est suivie, le défendeur dans l'espèce actuelle pourra sérieusement par ces relations avec le défendeur qu'il ne sera pas remboursé du montant réel payé par lui pour les marchandises, mais seulement de la valeur théorique des articles.

[illegible] sur lequel les décisions de notre [illegible]

Cour Suprême sont basées semble être celui qui a été posé par la Cour Suprême de l'Etat du Michigan dans l'affaire Bechegger vs Schultz. Les points soutenus par la Cour du Michigan et approuvés par la nôtre sont les suivants:

1o. Un contrat pour un certain nombre de dollars bien que stipulé payable en or, n'est pas un contrat pour de l'or comme espèces ou marchandise, mais comme monnaie, et il est en conséquence payable en toute sorte de monnaie légale.

2o. Les actes du Congrès, appelés "Legal tender Acts," ne conférant pas simplement un privilège aux débiteurs pour leur bénéfice, mais sont des mesures d'intérêt public, et le droit en vertu de ces actes de payer en toute monnaie légale ne peut être éludé même par consentement exprès.

3o. La mesure des dommages pour défaut d'accomplissement d'un paiement est le nombre de dollars légal, sans avoir égard aux stipulations sur l'espèce de monnaie avec laquelle le contrat doit être rempli.

Il est inutile d'examiner la première et la troisième des propositions ci-dessus, excepté pour dire, en passant, que la première ne s'appuie que sur une assertion et que la troisième est inapplicable au cas actuel.

Mais malgré les considérations d'équité et de droit qui plaident si fortement en faveur de la justice de la demande du créancier dans un cas comme le cas actuel, la Cour Suprême, dans le cas analogue déjà cité, a refusé d'appliquer le contrat fait par les parties.

La décision de la Cour Suprême du Michigan, sur laquelle celle de notre Cour est basée, a été indubitablement rendue quand tout le pays était en convulsion par la plus gigantesque guerre civile, et c'est un assez sûr indice que la lutte avait non seulement affecté la force physique mais aussi les perceptions morales des hommes qui étaient alors au pouvoir. *L'effet d'une telle décision est de légaliser la fraude*, en lui donnant une prime sur cette antique probité qui a une valeur égale à celle de l'or sur le marché, et cette décision ne peut être défendue que par les nécessités politiques absolues de l'heure où elle a été rendue. Mais, aujourd'hui, quand le pays est en paix, il n'y a plus nulle nécessité de violer par des décrets judiciaires solennels, des contrats librement et volontairement conclus, etc., etc.

Dans mon opinion, les décisions précitées de notre Cour Suprême ne peuvent être soutenues que dans l'hypothèse de la justesse de la seconde proposition énoncée par elle et citée plus haut. Or, la Cour Suprême des Etats-Unis, l'interprète constitutionnel des lois du gouvernement général, dans le cas récent de Bronson vs Rodes, a déterminé finalement cette question, et c'est un symptôme encourageant que de voir que sa décision est basée sur l'idée que les "Legal tender Acts" du Congrès n'ont pas pour objet de faciliter la fraude entre les parties dans l'exécution des contrats.

Considérant que cette décision est en opposition directe avec la théorie de celles déjà rendue par notre Cour Suprême dans les cas précités, considérant que la Cour Suprême des Etats-Unis est l'interprète le plus élevé des lois des Etats-Unis, que la décision dans l'affaire Bronson contre Rodes a été rendue par le Premier Juge de cette Cour, qui est reconnu comme l'auteur du "Legal tender Act" etc.

L'intérêt à 6 0/0 réclamé ne peut être accordé. Un arrangement pour payer plus que l'intérêt légal doit être prouvé par écrit.

Le demandeur a droit à un jugement pour un montant en notre monnaie légale qui lui rembourse la somme réclamée par lui en monnaie française, etc.

Le Traité pour l'Isthme de Darien.

Le télégraphe nous a annoncé hier matin que le comité des affaires étrangères du Sénat avait accueilli favorablement le traité préparé par M. Cushing, pour le percement de l'Isthme de Darien. Voici l'analyse de ce traité:

Le préambule déclare que le présent projet est fait dans l'intérêt des Etats-Unis d'Amérique et des Etats-Unis de Colombie, comme aussi dans celui du commerce et de la civilisation du monde entier.

Les Etats-Unis, aux termes de l'article 1er, pourront employer tels agents civils et *militaires qu'il conviendra*,—surintendants, ingénieurs, comptables et ouvriers,—et aussi des *navires de guerre* et de transport; mais la force militaire ne pourra en aucun temps excéder cinq cents hommes, sans le consentement exprès du gouvernement colombien.

Les Etats-Unis de Colombie,—art. 2,—concéderont de chaque côté du canal, dans toute sa largeur une zone de dix milles de largeur, qui sera divisée en lots égaux d'à peu près de 3,300 yards de façade sur le canal. Ces lots seront distribués entre les deux gouvernements par ordre alternatif, c'est-à-dire de manière à ce que ni l'un ni l'autre n'ait deux lots contigus. De même si l'un ni l'autre ne pourra posséder deux lots situés aux deux extrémités du canal. Le gouvernement des Etats-Unis choisira le premier. Chacun des lots limitrophes devra laisser un passage libre pour donner accès au canal.

A la fin de la concession, qui est de cent ans, tout lot dont il n'aura pas été disposé en faveur de personnes privées, fera retour au gouvernement colombien.

Les Etats-Unis de Colombie,—art. 3,—s'interdisent toute autre concession de canal ou chemin de fer intérocéanique sur leur territoire.

Toutes les dépenses en matériel et personnel,—articles 4 et 5,—seront faites par les Etats-Unis d'Amérique.

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique,—art. 7,—fera un tarif qui sera le même pour toutes les nations, en temps de guerre ou en temps de paix. Il en aura les profits, moyennant certaines redevances dont nous avons déjà fait connaître les proportions.

Les Etats-Unis de Colombie,—art. 8,—conserveront leur autorité souveraine territoriale et politique sur le canal et ses dépendances.

En temps de paix, le canal sera ouvert indistinctement à toutes les nations. En outre, l'art. 9 du traité dit:

"Les Etats-Unis d'Amérique auront le droit d'employer le canal pour le passage des troupes, des munitions et des navires de guerre, en *temps de paix*. L'entrée du canal sera rigoureusement fermée aux troupes, aux navires et aux munitions de guerre des nations qui sont en guerre avec d'autres."

L'art 11 dit en outre:

"Si des forces navales [illegible] des [illegible] dans le canal [illegible] les Etats-Unis [illegible] seront placées [illegible] pour les [illegible] des gouvernements et soldées avec le produit des péages."

L'article 13 et les suivants sont de plus importants. Ils disposent que les Etats-Unis d'Amérique pourront déléguer tous leurs droits, et tous les bénéfices du présent traité à toute association ou à tous citoyens quelconques de nationalité américaine. Mais, aux termes de l'article 15, le privilège concédé sera annulé de plein droit, et le gouvernement de Colombie rentrera sans aucune indemnité en possession du canal et de ses dépendances dans certains cas déterminés, et particulièrement si les citoyens ou associations auxquels le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique aurait cédé l'entreprise, la transféreraient à un gouvernement étranger.

Enfin, l'art 18 s'exprime ainsi:

"Les Etats-Unis d'Amérique et les Etats-Unis de Colombie s'engagent à seconder leurs démarches communes pour obtenir la garantie amicale de toutes les autres nations en faveur des stipulations de neutralité mentionnées dans les articles 7 et 9, et en faveur de la souveraineté des Etats-Unis de Colombie sur les isthmes de Panama et de Darien."

L'OPÉRA A NEW YORK.—Maretzek a essayé de remonter une troupe d'opéra italien à New York, et il a déjà donné quelques représentations, mais sans beaucoup de succès, si nous en jugeons par le paragraphe suivant emprunté à un de nos confrères français:

La compagnie de Maretzek renferme deux ou trois artistes de talent, mais les autres sont au-dessous de la médiocrité. Mme De Lagrange, Brinoli et Antonucci ont beau faire et se multiplier, des représentations comme celles auxquelles nous assistons donnent le coup de grâce à l'opéra italien à New York.

La troupe d'opérette de Bateman a donné sa dernière représentation le 20 février et a dû quitter New York pour aller nous ne savons où. Grau continue le cours de ses succès au Théâtre Français, avec Rose Bell, Desclauzas, Carrier, etc.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Hier, la seconde représentation de la *Grande Duchesse de Gérolstein* a été rondement enlevée. Mme Lambelé-Athalsa a été ravissante de vivacité et de crânerie mutine, et MM. Nardin et Chamonin ont rivalisé de verve. Mlle Hasselman qui avait bien voulu se charger, à l'improviste, de remplacer Mlle Chauveau indisposée, s'est très heureusement acquittée du rôle de Wanda.

Demain, samedi, on donnera *Les Huguenots*, grand opéra en 4 actes de Meyerbeer, avec M. Picot dans le rôle de Raoul, M. Van Huffien dans celui de Marcel, M. Peront dans celui de Nevers, Mme Cambier dans le rôle de Valentine et Mlle Hasselman dans celui de Marguerite.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de M. A. E. Blackmar, éditeur de musique, rue du Canal, deux jolis morceaux de piano: *Remember me*, par Auguste Heid, et *Sun Flower*, schottish, par F. Cardella. Nous les signalons aux amateurs.

OCCASION EXTRAORDINAIRE.—On verra dans nos annonces que MM. Lion & Pinsard, rue du Canal No 153, ont à vendre 200 gilets et 200 caleçons de flanelle, de première qualité, à une réduction considérable de prix. La flanelle est excellente pour la santé en toute saison, et particulièrement, dans ce climat si variable; nous conseillons donc à ceux qui ont besoin de renouveler leurs vêtements de dessous de profiter de l'occasion extraordinaire de bon marché que leur offrent MM. Lion & Pinsard. 3

Le meilleur vermicelli et macaroni se trouve chez Cazaux & Vergnole, 73 Old Levee.

—La cour d'assises de Vaucluse a jugé dernièrement une jeune fille accusée d'assassinat sur la personne de son séducteur. Léonie Cordonnier, jeune orpheline, avait été séduite par une jeune homme, Félicien Barbier. Ce dernier avait promis le mariage à celle qu'il avait séduite, mais lorsqu'il connut la grossesse de sa maîtresse, il refusa obstinément de tenir sa parole.

Ce refus excita la vengeance de Léonie Cordonnier. Elle se déguisa en homme, et armée d'un pistolet, elle se rendit à Gigondas, au bal, et dans l'escalier de la maison de son amant, et au moment où celui-ci descendait, elle tira sur Félicien Barbier, qui tomba frappé d'une mort foudroyante.

L'accusée s'est bornée à dire pour sa défense que, séduite, abandonnée, elle avait voulu venger son honneur perdu en ôtant la vie à son séducteur.

Le jury a usé d'indulgence, et, ayant rapporté un verdict négatif, Léonie Cordonnier a été acquittée.

CRESCENT CITY CIRCUS.—La première exhibition de cette troupe populaire a été faite hier soir au coin des rues Orléans et Bourbon et a attiré un assez grand concours de monde. Les exercices équestres, quand ils sont habilement présentés, n'ont jamais manqué d'intéresser le peuple, et ceux auxquels préside M. Noyes réussiront toujours parce qu'ils sont d'un ordre supérieur. Le petit prodige Woods Cooke a excité l'admiration, ses sauts et autres tours ne sauraient être surpassés, et les plaisanteries spirituelles des paillasses étaient brillantes et originales. M. Noyes jouit d'une grande réputation comme directeur habile, heureux et infatigable, et la composition de sa troupe et les merveilles qu'elle exécute sont une bonne preuve qu'il mérite la bonne réputation dont il jouit.

Pour répondre à un désir généralement exprimé, les artistes de M. Noyes feront une exhibition aujourd'hui et demain, à midi; les portes s'ouvriront à 11 heures du matin pour l'agrément des petits curieux. Le soir, la représentation aura lieu à 7 heures. Allez de bonne heure si vous voulez avoir de bonnes places, car il y aura certainement une grande foule au Cirque, le nom de M. Noyes étant à lui seul un talisman pour faire affluer le monde autour de lui.

DEMANDE DE CHAMBRE.—Un locataire, disposé à payer un prix libéral, demande une chambre garnie, bien meublée, dans le deuxième district. Voir son annonce dans une autre colonne.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—Rapport favorable au bill de secours pour A. P. Field.

Rapport contre le bill pour la collection des taxes arriérées.

Rapport favorable au bill faisant des allocations pour les institutions de charité de l'Etat.

Rapport favorable au bill pour aider à la construction du chemin de fer central de l'Etat.

Présentations de bills.—Pour incorporer la Compagnie de mine et de manufacture de la Louisiane.

Bill pour aider à la construction du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Bâton Rouge et de Vicksburg.

Bill de secours en faveur de John L. Lewis pour avoir organisé la milice de la paroisse Claiborne en 1865. Référé.

Bill pour incorporer la ville de Pattersonville, dans la paroisse de Ste-Marie. Référé.

Bill amendant l'article 5 d'un acte relatif aux jurés de police. Référé.

Bill incorporant la Grande Loge des Maçons d'York de la Louisiane. Le bill est adopté.

Plusieurs bills d'intérêt secondaire sont adoptés.

M. Ogden, dém., se lève pour une question de privilège et lit un article personnel de l'*Abeille* (côté anglais) de ce matin, article qu'il considère comme injuste, non motivé, et trivial. Il dit que jamais il ne s'est opposé à la charte de la ville telle qu'elle a été rapportée par le comité; qu'il y a certaines objections dans le bill qu'il aurait désiré voir amendées; que son objection était contre le bill présenté par M. Ray et que dans la confusion de la soirée précédente, et craignant l'adoption du substitut, il préférait le rejet de tout projet à l'adoption du substitut; qu'il avait toujours pensé que le peuple devrait être consulté en cette affaire et que la charte devrait lui être référée pour ratification ou rejet.

(Cette réponse ne prouve qu'une chose, c'est que l'Abeille avait raison.)

Par M. Packard—pour amender l'acte relatif aux encanteurs.

Par M. Foute—pour amender la charte du Crescent City Bank. Référé.

Par M. Ray—bill de secours pour les présidents des comités des dépenses contingentes et d'enrôlement, leur allouant un salaire additionnel pour services extraordinaires. Adopté.

ORDRE DU JOUR.—Le bill pour amender la charte de la ville de la Nlle-Orléans, vient en discussion comme affaire non finie.

M. Braughn demande l'adoption du bill dans son ensemble. Adopté. 25 pour, 5 contre.

Le bill alors est adopté finalement par un vote unanime.

Le bill relatif à la collection des taxes, est référé au comité de finance.

Le bill incorporant la Compagnie de l'Abattoir est revenu de la Chambre comme ayant été incorrectement rédigé.

Le président étant d'opinion que le Sénat avait agi sur le bill, ne pouvait plus y revenir, décide ainsi. Mais le président n'est pas soutenu. 19 membres se prononcent contre lui et 8 pour.

Le bill est mis à l'ordre du jour de demain.

Le bill interdisant au maire de nommer les membres de la police et lui enjoignant d'avoir recours à la pluralité du conseil dans ces nominations quand elle sera nécessaire, est référé au comité judiciaire.

Le Sénat s'ajourne à 7 heures, ce soir.

Séance du soir.—Un acte accordant une somme de $20,000 à la Compagnie du chemin de fer du bayou Grosse-Tête et Bâton-Rouge, rendu par le comité avec un amendement qui met $10,000 à la place de $20,000, est déposé jusqu'à nouvel ordre.

M. Lynch s'est opposé fortement à l'allocation et se fondant sur un principe général.

Le bill des allocations générales vient en discussion.

M. Blackman s'oppose à un amendement allouant $1,000 pour frais contingents du lieutenant-gouverneur.

M. Pinchback appuie l'amendement en disant que le lieut. gouverneur avait eu à se livrer à des travaux additionnels.

M. Braughn demande quels sont ces travaux.

M. Pinchback.—Ceux de président du bureau de police métropolitaine.

M. Braughn.—Mais il reçoit $3000 de traitement pour cela.

M. Pinchback répond qu'une Cour de District avait déclaré ce traitement illégal et que la Cour Suprême confirmera ce jugement.

M. Blackman a présenté un substitut pour donner à tous les officiers d'Etat un traitement additionnel.

Le président refuse de recevoir la motion; M. Blackman en appelle et le président est soutenu.

M. Bacon parle contre l'allocation et dit que lorsque la Cour Suprême aura décidé que le traitement du président du bureau de police est illégal, il sera temps pour la Législature d'aviser à ce qu'elle aura à faire.

Sur la motion de M. Campbell, la question préalable est ordonnée.

M. Ray appuie l'allocation.

M. Pinchback dit qu'il vient de recevoir du président un billet qui lui annonce que le lieutenant-gouverneur ne désire pas l'allocation et n'en voit pas l'utilité.

Sur motion de M. Lynch, les mots "en autant qu'il sera nécessaire" sont ajoutés à l'amendement qui est adopté par 13 contre 4.

L'allocation pour le salaire de l'adjudant-général de l'Etat est biffée sur la motion de M. Todd.

Une somme de $500 est insérée pour la bibliothèque d'Etat. $4000 pour les dépenses contingentes de l'auditeur des comptes publics.

Après quelques autres affaires de peu d'importance, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Le bill du Sénat autorisant les corporations municipales à fixer le prix pour le pavé du parc Nicholson est référé au comité des corporations.

Le bill du Sénat pour amender la charte de la banque des Marchands, est référé au comité des banques.

Le bill incorporant la Compagnie de Transit et du chemin de fer de la rive droite, est référé au comité des chemins de fer.

Le bill du Sénat pour régler le transfert de certaines affaires à la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, est référé.

Le bill de la Chambre soumettant à une licence les maisons de jeu dans la ville de la Nouvelle-Orléans est référé au comité judiciaire.

Le bill de la Chambre pour autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des bons jusqu'à concurrence de $5,000,000 pour consolider la dette flottante de la Nouvelle-Orléans, etc., est référé au comité général.

M. Currell, du comité judiciaire, rapporte un bill définissant le vagabondage dans cet Etat. Lu deux fois et mis à l'ordre du jour du 26 courant.

Le comité des corporations rapporte un bill pour amender un acte incorporant la ville de Carrollton, mis à l'ordre du jour du 26.

Le comité d'éducation rapporte un bill pour régler l'éducation publique dans cet Etat et pour lever un revenu. Le bill est lu et mis au calendrier.

Un acte pour étendre le temps de la collection de la taxe de 1 0/0 jusqu'au 1er mai 1869, est adopté.

M. Wren, de Bossier, présente un bill pour le [illegible] du gouvernement d'Etat. Référé.

M. Harper présente un bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de police. Référé.

Un bill de secours pour certaines banques est, sur la motion de M. McMillen, ajourné indéfiniment par [illegible] contre 31. Une motion de reconsidérer est déposée sur la table par 44 contre 43.

La Chambre alors se forme en comité général, M. McMillen, au fauteuil.

Un acte de secours pour A. Shaw, [illegible] est recommandé.

Un acte allouant $3000 pour le reliage et pour la conservation de [illegible] des registres au bureau du gardien des archives publiques de la paroisse d'Orléans est amendé et recommandé à la Chambre.

Un acte de secours pour J. W. Bioly, lui allouant $3000 pour constructions de levées dans la paroisse Ascension, est recommandé pour être ajourné indéfiniment. Un acte, ordonnant au secrétaire d'Etat de fournir aux greffiers des diverses cours des duplicatas du registre des votants de leurs paroisses respectives, et allouant $5000 pour faire face aux frais, est recommandé.

Un acte pour l'amélioration de la rue St-Charles ou l'Avenue de ce nom, dans la ville de la Nlle Orléans, est présenté. Sans rien décider, le comité se lève et rapporte progrès.

La Chambre alors s'ajourne à 7 heures du soir.

Session du soir.—Les bills suivants ont été adoptés:

Pour autoriser les collecteurs de taxes d'Etat à recevoir en paiement certains warrants—Pour venir en aide à E. Eude, ci-devant gardien des archives de notaires—Pour punir les conducteurs de chars lorsqu'il y aura des accidents causés par leur négligence—Bill relatif à l'usurpation de places publiques—Relatif aux Recorders de paroisse—Pour amender et rétablir l'article 245 du Code de Procédure—Bill allouant 125,000 pour les milices en uniforme—Bill relatif aux annonces judiciaires dans la paroisse d'Orléans; et bill allouant $3,000 pour relier et conserver les registres de notaires—Aussi, le bill interdisant aux juges de paix de la paroisse d'Orléans de lancer des poursuites contre la ville de la Nouvelle Orléans et le Bureau de la Police Métropolitaine.

L'acte exemptant de taxes certaines terres dans les limites du Premier District de drainage, a été rejeté.—L'acte pour punir la corruption de témoins a été adopté.—L'acte accordant certains privilèges à la Compagnie du chemin de fer de Chattanooga a été remis à lundi.

Le bill pour l'amélioration de l'Avenue St-Charles a été soumis au comité général, qui en a recommandé le rejet. Puis, la Chambre s'est ajournée.

TEMPÉRATURE—25 février 1869.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, 44, rue Canal, vis-à-vis la rue Bourbon et Chartres.
[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Arrivée de 400 femmes du Céleste Empire à San Francisco.

Les Chinois californiens se les disputent.

Destruction de plantations dans l'Ile de Cuba.

Emigration de Cubains à la Jamaïque.

Vote des Cortès pour la formation d'un ministère.

Nouvelles européennes.

Madrid, 25—Le vote des Cortès remerciant le gouvernement provisoire et autorisant Serrano à former un ministère a été de 180 contre 62.

Berlin, 25—Le parlement allemand se réunira le 4 mars. La diète prussienne s'ajournera le 6.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 25—Les nouvelles de Santiago de Cuba sont défavorables. Le choléra ne cesse pas de sévir. Les insurgés pillent et détruisent les plantations. Le général révolutionnaire Figueredo ordonne à ses hommes de respecter les propriétés et les domaines appartenant à des citoyens français. On a commencé la roulaison des cannes dans un petit nombre de plantations dans le District de Santiago. On n'espère qu'une moitié de récolte. On a besoin de provisions américaines. Dans les provinces de Nuevitas, Gibara et Manzanillo, à part quelques exceptions, la roulaison n'a pas encore commencé.

Le steamer Bavaria est parti hier, pour la Nlle Orléans.

Sucre calme. Les acheteurs demandent une réduction. Pour le No 12, on offre 10 1/4. Le prix de la graisse augmente. En tierçons, 21.

Sterling 14 à 15 de prime. Paris 2 à 2 1/2 de prime. Or fédéral 2 1/2 à 3 0/0 de prime.

Des avis de Kingston, Jamaïque, rapportent que le capitaine Louis Crockett est mort du vomito et que plusieurs marins en étaient atteints.

Les Cubains continuent à arriver en grand nombre. On agrandit les installations de la Quarantaine. Nombre de vieilles habitations négligées jusqu'ici se préparent pour la culture. Le gouvernement promet d'importer un grand nombre de Coolies.

Nouvelles de Washington.

Washington, 25—CHAMBRE.—Le bill autorisant le monnayage du nickel a passé.

Le rapport du comité de conférence sur le bill consulaire a été discuté. Il institue des commissaires avec de petits salaires. Butler a soutenu chaudement le rapport, mais il a été rejeté. 102 contre 45. Un nouveau comité a été demandé.

La conférence sur l'amendement du suffrage rapporte que la Chambre retire ses amendements et accepte la proposition du Sénat. Adopté par 143 contre 43. Voici la résolution:

"Le droit des citoyens des Etats-Unis à voter ne sera nié ou amoindri ni par les Etats-Unis ni par aucun Etat pour raison de race, de couleur ou de condition antérieure de servitude."

SÉNAT.—Le bill exemptant de taxe les fabricants d'instruments de marine pour le gouvernement a passé.

Une résolution jointe par laquelle le Congrès se réunira à 3 heures après-midi au lieu de midi le 4 mars a passé.

Osborn a présenté un bill concédant des terres en Floride pour la construction d'un chemin de fer de Pensacola à Louisville.

Washington, 25—Les douanes ont reçu pendant la semaine finissant le 20, trois millions et demi.

Le Président a nommé E. D. Townsend, adjudant-général à la place de Thomas qui s'est retiré. Le Président a fait aussi nombre de promotions militaires.

Dawes a adressé à Blaine une lettre par laquelle il se retire de la lutte pour la place d'orateur.

Les deux partis ont fait des convocations de caucus pour l'organisation mardi.

On dit que Grant considère la Virginie, la Caroline du Nord et l'Alabama comme les mieux reconstruits politiquement des Etats du Sud.

Washington, 25—Les deux Chambres sont en séance. La Chambre des Représentants s'occupe du bill de déficit, le Sénat de divers bills particuliers. Le rapport de conférence sur le suffrage a été mis à l'ordre du jour de demain à 1 heure.

Nouvelles Diverses.

San Francisco, 25—400 femmes chinoises sont arrivées à San-Francisco, et il y a eu plusieurs batailles pour elles. Une grande irritation règne dans les quartiers chinois.

Albany, N. Y., 25—Une résolution prenant le rappel du bill sur la teneur des places a été déposée sur la table.

Binghampton, N. Y., 25—Le Rév. Charles H. Platt, recteur de l'église du Christ et chapelain de la Grande Loge des Maçons, est mort aujourd'hui.

Auburn, N. Y., 25—Les catholiques poursuivis pour avoir troublé une église en condamnant à la porte un pasteur qu'ils n'aimaient pas, ont été acquittés.

Chicago, 25—Dans un bal donné à Petersburg, près d'Alton, Illinois, cinq ou six personnes ont bu d'une liqueur empoisonnée; deux jeunes gens sont déjà morts.

Richmond, 25—Dans l'affaire de James Grant, poursuivi pour avoir tué Pollard, plusieurs ont été entendus et les jurés ont [illegible] le témoignage. Le shérif a reçu ordre de sommer des jurés d'Alexandria et de New-York.

A la Cour de Circuit aujourd'hui, une charte a été octroyée à Joseph Finnegan et autres citoyens de la Géorgie et de la Floride pour établir des lignes télégraphiques par et dans la Virginie, le capital social ne devant pas excéder un million et demi.

Memphis, 25—Le meeting de l'association de Memphis commencera le 19 avril.

Une dépêche de Little Rock à l'*Avalanche* dit que la Chambre, hier, a passé ce qui est connu comme le bill Ku Klux, qui met hors la loi tous ceux qui appartiennent aux Ku Klux ou K. N. Ceux qui ne se retireront pas volontairement de l'organisation dans les 30 jours après l'adoption de l'acte, et quand ils seront convaincus, ils pourront être condamnés à 2 ans de pénitencier au moins ou à une amende de $1,000 au moins. Le bill sera indubitablement voté au Sénat.

A propos de la capture du remorqueur Nettie Jones, le *Republican* dit: "Memphis doit comprendre que nous sommes terriblement pour le qui vive, et cette ville ne pourra empêcher quelques-uns de ses citoyens d'aller à mettre les menottes à ceux qui ont aidé à détruire les armes qui étaient sur le Hesper, et chacun de ces hommes payera pour l'acte téméraire qu'il a commis."

M. Senter, président du Sénat a été, aujourd'hui, inauguré gouverneur à la place de Brownlow, en présence de la Convention, des deux Chambres de la Législature et d'un grand nombre de spectateurs. Son discours ne laisse entrevoir aucune politique pour l'avenir. Le sénateur Wilson a été subséquemment élu président du Sénat.

Brownlow part pour Washington demain.

La résolution rappelant l'acte qui donne au gouverneur le pouvoir de déclarer la loi martiale et d'appeler la milice a été déposée sur la table par 19 contre 13.

Marchés Européens.

Londres, 25 au soir—L'encaisse de la banque a diminué de £299,000. Bons 80 3/8. Sucre inactif.

Francfort, 25—Bons excités à 83 1/2.

Liverpool, 25 au soir—Mid. 11 7/8. Mid. Orléans 12 1/4. Vendu 8000 balles.

Havre, 25 au soir—Coton, calme à la clôture et dans le port et sur mer.

Marchés Américains.

New-York, 25 au soir—Coton lourd et en baisse. Vendu 500 balles. Mid. Upl. 29 1/4. Plus d'affaires en farine avec une baisse. Mais de la Nlle-Orléans 95. Sucre ferme et calme. Muscovado 13 3/4 à 14 1/2.

New-York, 25 au soir; argent facile de 5 à 7. Sterling 109. Or 131 3/8. Fonds du Sud fermes. Louisiane 72. Levée 6 69. Actions fermes à la clôture mais sans activité.

New York, 25—5-20, 116 1/4. 10-40, 110 1/4.

Mobile, 25—Pas d'affaires sur le coton. Prix nominaux. Reçu 168 balles. Exporté 176 balles.

St-Louis, 25—Farine de 5 à 6. Maïs 70. Porc 31. Graisse 19.

Cincinnati, 25—Farine de 6 à 7. Maïs 65. Whiskey 93. Graisse 19.

Chicago, 25—Farine [illegible]. Maïs 58. Avoine 51. Graisse 18.

Louisville, 25—Vendu 230 b. de tabac aux pleins prix. Whiskey 94. Farine superfine 5 50. Maïs 60.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 25—Descendant, le steamer Lady Gay, à 6 heures P. M.

St-Louis, 25—Le fleuve baisse.

Louisville, 25—La rivière baisse avec 8 pieds et 9 pouces d'eau dans le canal.

Cairo, 25—Descendant, le Robert Fulton, City of Cairo, Louisville et le Great Republic. Les rivières sont stationnaires.

Memphis, 25—Temps clair et frais. Fleuve stationnaire.

Partis, les steamers Belle of St-Louis et Ruth pour St-Louis, Nuanita pour la Nlle-Orléans.

Passé du Sud-Ouest, 25—Pas d'arrivages et pas de départs.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Chattanooga, 24—La commission de la rivière Tennessee, comprenant des délégués du Kentucky, du Tennessee, de l'Alabama, Georgie, Ohio, Virginie et Pennsylvanie, s'est réunie à 10 heures, ce matin, avec le gouverneur Patton, de l'Alabama, pour président temporaire. Il a parlé en termes brefs, appelant l'attention sur la vaste importance du grand objet pour lequel ils se sont réunis, et a demandé quelques informations sur les travaux déjà faits et sur les efforts réitérés pour améliorer la navigation de la rivière. Un comité a été nommé.

La convention s'est réunie de nouveau à 2 heures pour entendre le rapport sur les résolutions. Ces résolutions disent que l'amélioration projetée est très faisable sans beaucoup de frais, ce qui a été démontré par les essais des généraux Humphrey et Weitzel, ingénieurs des Etats-Unis. L'amélioration a été demandée par des assemblées populaires et nombreuses. Les résolutions proposent qu'un comité de 3 soit nommé pour adresser un mémoire au Congrès à cet effet.

Après avoir présenté ces résolutions, le col. Gaskell, de la Georgie, insiste longuement sur l'importance de cette amélioration pour cet Etat.

Le rapport a été adopté et Gaw, Farrow et Patten sont nommés membres du comité pour rédiger un mémoire et l'adresser au Congrès.

M. Bokara, commissaire d'immigration du Tennessee, a entretenu la Convention sur le sujet de l'immigration, comme se reliant au sujet des voies de transport à bon marché.

Le général Wilson a fait part à la Convention de son succès en fabriquant du fer avec du minerai brut et du charbon brut du comté de Roane, Tennessee.

Par un vote unanime, Wilder a été ajouté au comité pour adresser un mémoire au Congrès.

Un comité exécutif a été nommé pour conduire les affaires de la convention pendant l'ajournement. Plusieurs membres ont été ajoutés au comité exécutif.

Sur appel des Etats, 76 délégués ont répondu à leurs noms.

Le comité sur l'organisation permanente a rapporté comme officiers le gouverneur Bullock, de la Géorgie, président, et Chamberlane, Beard et Devine, du Tennessee, vice-présidents, et Kirby et Kendrick, du Tennessee, secrétaires. En prenant le fauteuil, Bullock a remercié pour l'honneur qui lui était conféré.

On a lu une lettre du gouverneur Brownlow qui assure la Convention de toute sa sympathie et qui promet de faire tous les efforts pour obtenir des allocations suffisantes dans l'intérêt du projet.

Liverpool, 25, après midi—Coton. Mid. 11 7/8 à 12. Orléans 12 1/8 à 12 1/4.

Hâvre, 25—Coton inactif à l'ouverture, dans le port et sur mer.

Havane, 25—La démission du conseil-général des Etats-Unis a été acceptée.

Le capitaine Kessel, commandant le 6e régiment des volontaires a été remplacé.

Un transport est arrivé d'Espagne aujourd'hui, avec 600 chasseurs.

L'attention est appelée sur une loi espagnole par laquelle les gens qui ont cinq ans de résidence sont sujets de l'Espagne.

Après avoir pris Guanaja, l'expédition est partie pour faire lever le siège de Puerto Principe. Les insurgés se concentrent autour de cette ville sont bien armés et équipés et l'on s'attend à une rude bataille.

Les avis de Santa Cruz, allant jusqu'au 17, rapportent que les insurgés ont attaqué Guanabal, et qu'ils ont pris des provisions et des chevaux.

Des avis de Santiago de Cuba disent que des 80 plantations qui sont dans ce district, 10 seulement sont à rouler des cannes. Il n'y a ni travailleurs ni bestiaux dans cette vallée.

Une dépêche de Manzanilla rapporte qu'un grand corps d'insurgés a attaqué un convoi, à Yara. Les rapports sur le résultat sont contradictoires et peu satisfaisants.

Washington, 25—Le Sénat a rappelé le bill requérant le général de l'armée d'établir son quartier-général à Washington. Il rappelle aussi la loi exigeant que les ordres du Président soient émis par le général.

New-York, 25—midi—Actions fortes et en hausse. Argent facile de 6 à 7. Or 132 7/8.

Washington, 25—Le comité de conférence sur l'amendement du suffrage est tombé d'accord, mais les points ne sont pas connus.

La résolution du comité judiciaire du Sénat, pour ne plus s'occuper de réhabilitations électorales cette session, n'affecte pas les bills pendants, qui sont au nombre de trois, mais il y a sur ces bills beaucoup de points de divergence entre les deux Chambres.

New York, 25—midi—Coton en baisse. Midling 29 1/4.

$3. CARTES DE VISITE.—S. ANDERSON a transporté son atelier du No 61, rue du Camp, au No 183, Canal. Travail parfait aux anciens prix.

Achetez vos vermicelli et macaroni chez Cazaux & Vergnole, 73 Old Levée.

CHRONIQUE LOCALE.

VERDICT CONTRE LA VILLE.—Le jury de la 5me Cour de District a rendu hier un verdict de $30,000 contre la ville en faveur de Belot, le radical de couleur, qui avait réclamé $47,000 de dommage pour dévastations commises chez lui par la populace pendant les désordres politiques qui ont précédé les dernières élections. Le jury était composé de 3 blancs et de 9 nègres, et la propriété de Belot était estimée pour moins de $10,000.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le jury dans l'affaire de Paul Touro, accusé d'avoir reçu de l'argent qu'il savait avoir été volé dans le magasin de MM. Fernandez et Vila, en juillet 1868, a rendu un verdict de coupable.

Dans l'affaire de Charles Koen accusé d'avoir commis un vol d'argent, le montant de la somme de $121, trouvée sur lui, devra être rendue à M. Israel, à qui elle appartient.

L'affaire de Timothy Hayes, accusé d'avoir tué M. Thos. Sinnott du salon de Tattersall, dans une querelle entre les frères Hayes, sera continuée ce matin.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT.—Une demande d'*habeas corpus* a été faite, hier, à cette Cour, en faveur de Ernest Uzee, qui s'est rendu lui-même devant le recorder Jackson, en disant qu'il avait tué son cousin, Joseph Henry Uzee, à la Passe Manchac. Le recorder a reçu ordre de transmettre le témoignage de M. Uzee. L'affaire sera continuée ce matin.

FEU DE LA RUE BIENVILLE.—Ce feu a été causé, dit-on, par l'explosion d'une lampe à huile de charbon qui avait été laissée flambante dans le cabinet du Dr. Thiele, rue Bienville, entre Tremé et Marais, au rez-de-chaussée d'une maison occupée par lui et appartenant à Mme Gardner. Cette maison a été détruite avec une autre maison occupée par Mme Gardner à qui elle appartenait également. Deux autres bâtisses en bois, entre celles que nous venons de mentionner et la rue Marais ont été très endommagées et l'une des deux est presque entièrement perdue.

Le feu s'est ensuite communiqué à une maison en bois, vers la rue Tremé, occupée par Henry Degro, tourneur, par un tailleur et plusieurs familles, et l'a réduite en cendres, ainsi qu'une autre bâtisse de même nature, à étage, occupée par M. Lehmann qui tenait un magasin de comestibles au rez-de-chaussée. Plusieurs autres maisons ont été plus ou moins endommagées.

Ce désastre laisse sans asile une douzaine de familles qui n'ont rien pu sauver. On estime le dommage total à $30,000.

Une plainte, qui n'a peut-être pas d'autre fondement que la lampe laissée flambante dans son cabinet, a été portée contre le Dr. Thiele. L'accusation vient de M. Henry Degro, qui possédait deux des maisons brûlées, maisons assurées pour $3,000 chacune.

M. Degro dit que lorsqu'il a découvert le feu, un grand bureau brûlait dans le cabinet du docteur, et que la porte n'avait été enfoncée qu'une minute auparavant par un watchman. Les flammes n'ont pas permis d'approcher du bureau et elles étaient devenues irrésistibles quand les pompes ont commencé à jouer.

LOTO (KENO).—Harris Schroeder et Jas. D. Knox ont été arrêtés, hier, sur l'accusation d'avoir tenu un jeu de loto, rue St Charles, No 107. Leur appareil a été emporté par les officiers.

TABAC VOLÉ.—Deux hommes, découverts, hier, avec une caisse de tabac au coin des rues Front et Lafayette ont laissé tomber cette caisse quand ils se sont vus poursuivis. La boîte était marquée "A. Adams—Jasper, Texas."

TRISTE ACCIDENT.—Pendant que M. Morris McGraw siégeait comme juré, mercredi, dans une affaire à la Cinquième Cour de District, il a reçu la nouvelle que son fils était tombé d'une galerie et s'était fait beaucoup de mal. Plusieurs côtes ont été rompues, dit-on, et la commotion éprouvée au système cérébral fait craindre des suites fâcheuses, si le corps se remet, ce qui est douteux.

CONTREBANDE.—Le sergent Gambias, de la police du fleuve, rapporte qu'il a capturé hier, Pat Galla[illegible] qui avait dans un skif, amarré au ponton [illegible] du 1er District, divers articles venant de quelque navire inconnu, savoir: [illegible] de cigares de la Havane, 2 barils de cigarettes de la Havane, une boîte et un colis de cigarettes du même pays.

ARRÊTÉ.—S. B. Cassard a été arrêté hier et envoyé en prison, sur l'accusation d'avoir frauduleusement servi de caution à Esaz qui avait échappé par ce moyen, mais qui a été repris.

GARROTÉ ET VOLÉ.—Un nommé Patrick McEvoy a été garroté et renversé mercredi dans la nuit, au coin des rues Bassin et Bienville, par des gens inconnus qui lui ont pris $110. La police est, dit-on, sur les traces de ces coquins.

VOL.—H. J. Dugan rapporte qu'un mulâtre, ayant 5 pieds 9 pouces de taille, lui a volé dans sa chambre, No 167 de la rue Carondelet, dit matin au matin, quantité d'habits et de linge fait, plus une montre à double boîte d'argent et un portefeuille contenant $10. C'est là un assez beau coup de filet.

COUR DU RECORDER GASTINEL.—Le Dr Thiele est accusé, dans un affidavit fait devant le recorder Gastinel, hier, d'avoir mis le feu à la maison où il avait un cabinet, rue Bienville, comme nous le rapportons autre part. Il est aussi accusé d'avoir porté des armes cachées.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Hier matin, vers 1 heure, M. John Guard a été attaqué au coin des rues Peters et South Market par 5 hommes qui l'ont renversé et lui ont pris $134. John McNamara, Thomas Henry, James Valentine, Tom Quinlan, John Cooney et John Deherty ont été arrêtés, comme auteurs de cette voie de fait. M. Guard, de son côté, a été retenu comme témoin.

ARRESTATION D'ESSEX.—Julien Essex a été arrêté, mercredi soir, au salon du Casino, au coin des rues Royale et Douane, et a été renvoyé devant la cour criminelle pour qu'il réponde à l'accusation d'avoir volé une épingle montée avec diamant, valant $1500, propriété de M. Booth. Essex a réussi à sortir de prison en donnant une caution de paille et l'on pense qu'il va quitter la ville.

FILOUTERIE.—Pendant que M. Lefort, de la rue Dumaine 47, se trouvait à l'Hôtel-de-ville, un filou lui a enlevé de sa poche un porte monnaie contenant $130 en greenbacks, un billet de Chas. Marques de $350, une traite de $25 sur M. Felix Jongias & Co., et un mandat de $85 sur M. E. Bourgé. L'officier spécial Cunningham s'est chargé de rechercher l'adroit coquin qui a fait ce beau coup.

INCENDIE.—Vendredi soir, un autre incendie a détruit au coin des rues Remparts et Euphrosine, les moulins de rabottage qui appartenaient à MM. T. Simpson & Co., et qui étaient assurés à la Compagnie des Marchands pour $10 000. Cette somme ne représente, dit-on, que le tiers de la valeur.

Pendant l'incendie, M. Richard McCarthy, pompier, est tombé d'un hangar et s'est fait beaucoup de mal.

NOUVEAU REMÈDE CONTRE LA RAGE.—Nous lisons dans le journal la *Ferme*:

M. le docteur Buisson, appelé pour donner des soins à une hydrophobe qui touchait à la crise finale de la maladie, la saigna et s'essuya les mains avec un mouchoir imprégné de la salive de la mourante. Au doigt indicateur de la main gauche, il avait une petite plaie où la chair était à nu; il reconnut aussitôt son imprudence, mais confiant dans le procès qu'il venait de découvrir récemment, il se contenta de se laver avec de l'eau.

Croyant, dit M. Buisson, que la maladie ne se déclarerait qu'au quarantième jour et ayant beaucoup de malades à visiter, je remettai de jour en jour à prendre mon remède, c'est-à-dire des bains de vapeur. Le neuvième jour, étant dans mon cabinet, je sentis tout à coup une douleur à la gorge et une plus grande encore dans les yeux; mon corps me paraissait si léger que je croyais qu'en sautant j'aurais pu m'élever à une hauteur prodigieuse, ou qu'en m'élançant d'une croisée j'aurais pu me soutenir en l'air; mes cheveux étaient si sensibles qu'il me semblait que, sans les voir, j'aurais pu les compter; la salive me venait continuellement à la bouche; l'impression de l'air me faisait un mal affreux, et j'évitais de regarder des corps brillants; j'avais une envie continuelle de courir et de mordre non les hommes, mais les animaux et tout ce qui m'entourait.

Je buvais avec peine, et j'ai remarqué que la vue de l'eau me fatiguait plus que la douleur de gorge; je crois qu'en fermant les yeux un hydrophobe peut toujours boire. Les accès me venaient de cinq minutes en cinq minutes et je me sentais alors la douleur partir du doigt indicateur et se prolonger le long des nerfs jusqu'à l'épaule.

Pensant que mon moyen n'était que préservatif et non curatif, je pris un bain de vapeur, non dans l'intention de guérir, mais pour m'étouffer. Lorsque le bain fut à une chaleur de 52 degrés centigrades, tous les symptômes disparurent comme par enchantement, depuis je n'ai jamais rien ressenti. J'ai donné des soins à plus de quatre-vingts personnes mordues par des animaux enragés: toutes ont été préservées par ce moyen.

Quand une personne a été mordue par un chien enragé, il faut lui faire prendre sept bains de vapeur, un par jour, dit-à la russe, de 57 à 63 degrés. C'est là le remède préventif. Quand la maladie est déclarée, il ne faut qu'un bain de vapeur, monté rapidement à 57 degrés centigrades, puis, lentement à 63 degrés; le malade doit se tenir bien enfermé dans sa chambre jusqu'à ce qu'il soit complètement guéri.

LES PILULES DU DOCTEUR C. McLANE, POUR LA MALADIE DU FOIE,

Sont précisément ce dont la plupart des gens ont besoin; une ou deux doses font fonctionner le foie qui, rempli des maux de tête, excitent l'appétit, procurent un bon sommeil et, le malade, à son réveil, est heureux il voit tout en beau. Il n'est personne qui ne souffre, de temps en temps, d'un

FOIE INACTIF

LES PILULES DU Dr. McLANE sont ce qu'il leur faut. Ces PILULES sont tout parfaitement le foie et lui rendent sa force. Faites-en l'essai, et vous verrez toujours en avoir une boîte chez vous.

☞ AYEZ SOIN D'ACHETER ☜ Les PILULES du Dr. C. McLANE, PRÉPARÉES PAR FLEMING BROTHERS.

On peut s'en procurer dans toutes les Pharmacies ou Magasins de campagne des Etats-Unis.

Décédée, hier, à 3 heures A. M., Mlle EUGÉNIE AMÉRICA LEWIS. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de la résidence de sa famille, rue Hôpital, No 109, entre Bourbon et Dauphine.

Salle de la Compagnie dite "Pelican Hook and Ladder Fire Company.—No 4"

Nlle-Orléans, 25 février 1869.

Les Officiers et les Membres de cette Compagnie sont priés de s'assembler au Truck House, cette après-midi, à trois heures, complètement équipés, pour rendre les derniers devoirs à leur frère compagnon ALFRED H. LIPSCOMB. Les membres en général du département des pompes, sont priés, etc.

Par ordre du Foreman,
CHS. E. LENES, Secrétaire.
26 fev—1t

Association des Enfants de Marie,

Anniversaire de la mort du Père Turgis.

MERCREDI 3 mars 1869 à 7 heures et demie A. M. il sera célébré, à l'église St Augustin, un service anniversaire pour le repos de l'âme du Père TURGIS. [illegible] par le Père CHOCARNE, et quête pour les veuves et orphelins de l'Asile Turgis.

Le même jour, à [illegible] heures de [illegible] P. M., il y aura inauguration et bénédiction du tombeau érigé à la mémoire du bon Père, au cimetière St Louis, rue de l'Esplanade.

Tous les membres de la société, le clergé et les amis de défunt sont invités à assister à ces deux cérémonies.
26 fev—6t

OR ARGENT, Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc., AU BUREAU DE CHANGE DE J. BRETTE,

6..........RUE ST CHARLES..........6
PRES CANAL.

On paie aussi d'avance AUX Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES De Février et de Mars.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26fev—2mPP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

MESSIEURS les sociétaires sont prévenus que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE prochain 28 courant à la salle de la Société. La séance commencera à 4 heures.

Monsieur le Président fait appel au zèle et à la ponctualité de tous les Sociétaires.

Par ordre du Président,
Le Secrétaire, A. BARBIER.
25fev—4f

Loge Espérance No. 10. A O G F

Les officiers et membres de cette Loge sont convoqués pour VENDREDI 26 du courant, à 7 heures P. M. très précises, afin de procéder à sa RÉORGANISATION. La plus grande ponctualité est requise. Tous membre absent, ou qui n'aurait pas signé le nouveau tableau sera considéré comme n'appartenant plus à la Loge.

Par ordre du Vén Grand, A. L. TISSOT.
ELIACIN LEVY, Secrétaire. 24fev—3t PP

REMERCIEMENTS.

Le soussigné prie MM. les Pompiers et en particulier les membres de la Compagnie Columbia No 5, de vouloir bien agréer ses sincères remerciements et l'expression de sa vive gratitude, pour les courageux efforts qu'ils ont déployés au dernier incendie de la rue Bienville, et grâce auxquels il doit la conservation de sa propriété.
26 fev—1f — D. ANTHONY.

ANNIVERSAIRE

LE Trente Septième Anniversaire de la Fondation du Collège Commercial de Dolbear sera célébré, dans la salle de lecture du Collège, le VENDREDI, 26 du courant à sept heures précises du soir. Il sera décerné des diplômes et des ordres à cette occasion. Le professeur Alex. Dimitry prononcera le discours. Les anciens élèves de l'institution et les personnes qui désirent avoir des billets sont priés de s'adresser au département No 6 du Collège.
26 fev—1f — RUFUS DOLBEAR, Président.

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, entre les soussignés, sous la Raison CARRIÈRE & LOGAN, est dissoute par limitation et de consentement mutuel, à partir du 31 décembre 1868. M. O. Carrière est servira du nom de la maison en liquidation.
O. CARRIÈRE, GEO. D. LOGAN, ANT. CARRIÈRE, en com.
Nlle-Orléans, 15 fév 1869. 26 fev—12f

POUR VÉRACRUZ ET TABASCO.

Jour de Départ—Samedi prochain, 1er mars 1869, à 7 heures du soir.

Le steamer mexicain TABASCO, capitaine Pérez, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On recevra du fret pour les deux ports; les passagers pour Veracruz seulement. Premières cabines, $65.

S'adresser à AVENDANO FRERES, No 1[illegible] de la rue de la Commune.
26 fev—6

DEMANDE DE CHAMBRE.

ON a besoin d'une chambre garnie, bien meublée, au rez-de-chaussée, faisant face à la rue, dans un quartier respectable (le Deuxième District de préférence), pour laquelle on paiera très régulièrement un prix libéral.

Quiconque aurait un bon appartement à louer pourra s'assurer un locataire de choix et une rétribution libérale.

S'adresser, en indiquant la rue et le numéro, par lettres adressées à HAYDEN, et laissées au bureau de l'Abeille. 27 fev—3f

AVIS.

Nouvelle Orléans, 25 février 1869.

LA procuration donnée à M. Pierre Roy est révoquée depuis le 20 courant.
26 fev—1t — GIRAUD & HIBERT.

Jos Brandner, MARCHAND TAILLEUR,

30..........BOURBON..........30
Entre Douane et Bienville,
Autrefois, rue de Chartres No 34.
26 fev—1m—PP

AVIS.

LES créanciers de LOBIT CHARPANTIER & Co., sont notifiés par le présent avis, que le soussigné est prêt à leur payer un dividende de deux et demi pour cent, conformément au tableau homologué par la Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
24fev—1m — P. J. FAVY, Syndic.

AVIS.

ON demande une bonne couturière sachant parfaitement couper et apprêter les robes. S'adresser chez M. Henry, 65 rue Royale. 26 fev—6f

$10 de Récompense.

Perdu, dans la rue St Claude, entre les rues Ste Anne et Ursulines, un CHIEN terrier noir et feu. La personne qui le ramènera au No 65 de la rue de l'Esplanade recevra la susdite récompense. 25 fev—6f

LLAMBIAS & DOOKTER,

115..........RUE LEVEE..........115
(Face aux bateaux de la côte.)
ETABLI EN 1856.

PRODUITS de l'Ouest et du Nord. Porc, Farine, Café, Pommes de terre, Haricots, Graisse, Whiskey, Tabac, Huile de charbon, Morue, Harengs, Savon, Chandelles, Amidon, Riz, Vins, Sucre, Mais, Sel, Soda, Aubeste, Liqueurs et autres articles nécessaires aux marchands et habitants de la campagne, au plus bas prix du marché. 24fev—1mPP

Occasion sans pareille.

GRAND RABAIS!

GILETS, CALEÇONS DE FLANELLE, Qualité extra.

200 Gilets de flanelle à.......... $35 la douzaine.
200 Caleçons flanelle à.......... 25 "

Garanti flanelle de santé de première qualité.

Chez LION & PINSARD,
25fev—M 153, rue du Canal, à côté de Holmes.

Nouveautés de Printemps CHEZ GUEBLE & NIPPERT

137.....RUE DU CANAL.....137
(BATISSE TOURO.)

GANTERIE! BONNETERIE! MERCERIE! GANTS et GANTELETS en fil d'Ecosse. GANTS de peau et GANTS de Suède à $1 la paire. CHALES et POINTES dentelle. ROTONDES et MARIE-ANTOINETTE dentelle, &c. RUBANS et GARNITURES de tous genres. COSTUMES pour garçons et fillettes. CORSETS français. BAS et CHAUSSETTES.

—Grande Consignation de—
CHEMISES parisiennes (devants de toile) à $30 la douz. DEVANTS de Chemises, Faux-Cols et Cravates, MOUCHOIRS, Chemises de peau, Caleçons, PARFUMERIE française, Coutellerie, CABAS, Paniers, Sacs de voyage, etc.

Une courte visite au beau magasin No 137, rue du Canal, suffira pour se convaincre de la supériorité de nos marchandises et de la modicité de nos prix.
GUEBLE & NIPPERT.

Maison d'Achat et Commission, No 60, rue du Paradis-Poissonnière, à Paris.
15fev—1mPP

Toiles de Cambrai!! Toiles de Courtrai!!

Grand assortiment de printemps REÇU PAR

P. BRIERRE,

Rue de Chartres, 3 (Au premier)
TOILES fortes et légères. SERVICES de table, DRAPS de lit de Courtrai. OUVRÉ DEVANTS de chemises à plis et brodés. LINON. MOUCHOIRS hat et petits linon. BATISTE.
31dev—1m 3po D.Mar V. PP

O. LELIEVRE, Libraire,

174..........RUE ROYALE..........174
SUCCURSALE, RUE BARONNE, No 9, entre la rue Canal et l'église des RR. PP. Jésuites.

LA maison LELIEVRE prévient sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle vient d'ouvrir une succursale rue Baronne, No 9, près Canal, où l'on trouvera, comme dans la maison principale, un complet assortiment de Livres d'Église en français et anglais, de Fournitures de Bureau, de Livres de Prières, Articles de Piété, Couronnes et Cierges pour Première Communion, Fleurs Artificielles, Statues, Objets de Fantaisie.
7fev—1me

MACHINES A DÉPOUILLER LES BOUCHES DE CANNES.

JE viens de recevoir de ces excellentes machines, ainsi que des charrues et autres instruments aratoires.
GEO. W. BIZER.
17fev—1me No 78 de la rue Carondelet.

Horlogerie, Bijouterie et Diamants, Vente au Grand Rabais.

Pour renouvellement de stock et changement de domicile, M. J. C. SCHMIDT prévient ses clients et le public que, à dater du 25 courant, son magasin d'horlogerie, bijouterie et d'horlogerie, actuellement au No 113, rue Royale, sera transféré au No. 61, même rue, entre Conti et Bienville.

A vendre dans le dit établissement, une pour extérieur et toutes pour intérieur du magasin. 7fev—1me

Horlogerie, Bijouterie.

JOSEPH FEYTEL, connu depuis longtemps comme horloger [illegible] la maison de L. Fitzgerald, rue de Chartres [illegible] prie ses amis et ses anciennes clientèle [illegible] de la rue Royale [illegible] No [illegible] de la rue Baronne, près Canal [illegible] son patronage du public [illegible] d'efforts [illegible] et des plus [illegible] travail.
17janv—1an

Avis aux Hommes d'Affaires.

PITALOUX & CAMBAS [illegible] et Jackson [illegible] que leur [illegible] qui se retirer des affaires [illegible] de leur [illegible] pas de bons [illegible] des conditions [illegible]
21fev

Propriétés à louer.

Maison à Louer.

UNE agréable maison à étage, sise, rue St-Claude No 175, entre St Pierre et Orléans. Conditions avantageuses. S'adresser à LAFITTE DUFILHO & Co., 13 rue St Louis.
21fev—3f

A LOUER

Une MAISON basse, avec jardin, [illegible] rue Kerlerec et Derbigny, à proximité des chars de la rue de l'Esplanade et de la rue Claiborne. Possession immédiate.

S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny Troisième District. 21fev—PP

A LOUER.

A bon marché, une Maison basse, située rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate.

S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District. 17 fev—PP

Belle Propriété à louer.

Une belle maison à deux étages, en briques, et tous les accessoires, située rue St Louis et Bourgogne [illegible] S'adresser à M. [illegible] Royale [illegible]

A louer.

Une MAISON BASSE, avec six appartements, située rue Dumaine, près de l'encoignure Broad No [illegible] 19janv

Rosiers, Plantes et Arbres Fruitiers AUX AMATEURS.

Le Sieur J. ROUSSET annonce aux dames et aux amateurs qu'il vient d'arriver directement de France, avec un grand et riche assortiment de PLANTES à fleurs et à fruits, [illegible] Camélias, Rhododendrons, Magnolias, Azalées, Poiriers, Pommiers, etc. [illegible] situé au coin de St Charles [illegible] Le tout sera vendu à des prix modérés.
19 fev—1m

Arbres fruitiers et Buissons rue Carondelet.

Neuf dames [illegible] PÊCHERS [illegible] FRAISIERS [illegible] Pommiers, Orangers, Figuiers, Grenadiers, Mûriers [illegible] Vignes, Immortelles [illegible] Une attention particulière est donnée aux ordres de la campagne.
21fev—1m — F. A. QUINETTE.

CHAPEAUX de Campêche

4 balles, à vendre par
S. FERNANDEZ & CO.
7janv—1m No 12 de la rue Vieille-Levée.

PITTE DE SISAL,

42 balles, à vendre par
S. FERNANDEZ & CO.
9janv—1m No 12 de la rue Vieille-Levée.

Planteurs de Riz, attention!

PLANT DE RIZ DE LA CAROLINE.

LE soussigné vient de recevoir et offre en vente du RIZ de choix, connu sous le nom de "Monocontree Golden Seed Rice"—reçu directement de Charleston, C. S., et préparé expressément pour plant.
EMILE DUPRÉ.
6 fév—1m PP Dépôt de riz, No 44, rue Peters, côté Douane.

E. HEATH, MARCHAND D'ARTICLES DE TAPISSIERS, TAPISSERIES, —ET— ETOFFES A RIDEAUX, STORES, CORNICHES, etc.

Avis important aux Planteurs.

AYANT arrangé nos machines dans le but de remplir les commandes, nous sommes à même de livrer, dans le plus bref délai, des cabanes (d'habitations) toutes prêtes et qu'il ne s'agit que de monter. Nous avons également une grande quantité de bois de construction, bardeaux etc.
W. W. CARRÉ & CO.
1fév—2m No 350 de la rue Levée, Au-dessus de Blanc.

AU JARDIN FRANCAIS,

94.....RUE DE CHARTRES.....94

Monsieur LEYDET a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs de plantes de choix qu'il arrive tout récemment de Paris avec une splendide collection de Camélias, Azaléas, Magnolia, Amaryllis, Lilium [illegible] Rosiers, Vignes, Graines de fleurs et potagères. Le tout sera vendu à des prix modérés.

350,000 Cigares.

LE soussigné vendra, aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares, faits dans sa fabrique, du meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares moins et di pays.
F. SUAREZ.
Fabricant de Cigares, No 13, rue Columbus, entre Remparts et St Claude, Troisième District.
14 fev—3m

E. K. CONVERSE — J. W. NOYES — FRANK GAIENNIE

E. K. CONVERSE & CO, Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS,

7 fév—1m No 68 de la rue des Magasins.

MALLES DE VOYAGE ET D'EMBALLAGE

UN grand et bel assortiment de malles en cuir, Saratoga, malles de voyage et d'emballage, valises, sacs, vêtements imperméables, paniers de fantaisie et voitures d'enfants, est offert aux marchands et aux voyageurs qui sont invités à venir l'examiner avant de faire leurs achats ailleurs, car ils seront servis au mieux [illegible] aux prix modérés.
F. SAUER, No 54 de la rue du Canal, en face de la Douane.

JOHN H. KEEP — JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,
No 34 de la rue Nouvelle-Levée,
No 36 de la rue Tchoupitoulas.

COMPAGNIE "GUARDIAN"

D'Assurance Mutuelle de la Vie, de New-York.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE

Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.

Egal à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

Etat des Affaires.		Officiers.
Polices en vigueur	$25,000,000	W. H. PECKHAM, Président
Actif	1,500,000	H. V. GAHAGAN, Secrétaire
Revenu annuel	800,000	L. McADAM, [illegible]
Pertes payées	500,000	G. A. FUDICKAR, Surintendant.

DIRECTEURS

Hon. John A. Dix, New-York. — William W. Wickes maison W. Wilkes & Co.
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York. — Julius H. Pratt, négociant.
John J. Crane, président Banque Republic. — William W. Wright, négociant.
Walton T. Hooker, Wall Street. — Charles J. Starr, négociant.
William M. Vermilye, banquier, Vermilye & Co. — W. [illegible]
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co. — George W. Clock, banquier, Palmyra, New-York.
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York. — George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company.
Minot C. Morgan, banquier. — John H. Sherwood, Park Place.
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co. — Walter H. Peckham, coin 5e Avenue et Twenty-third Street.
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company. — Edward H. Wright, Newark, New-Jersey.
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co. — George W. Farlee, avocat.
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats. — W. L. Cogswell, négociant.
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.

JOSEPH MAGNER, AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE, No 4 DE LA RUE DE L'UNION
21 fév

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO., COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
20 fév—1an 16 & 18 .....ST-LOUIS STREET..... 16 & 18

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE, MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.,

Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

Eaux-de-vie en Douane et à l'acquitté. SEULS AGENTS DES MARQUES

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO.	COGNAC.
GAUTIER FRERES,	"
GOLDENBERG,	"
HENRY BUTTON,	"
ALEX SEIGNETTE,	LA ROCHELLE.
LARRONDE FRERES,	COGNAC.
Le. G. LANYER.	

- IMPORTATEURS -

Des célèbres GENIEVRE de "LA CLOCHE". De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques de crème.

Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.

J. Lebrun "Pape Brand". T. Ornano "Lion's Brand". F. F. Eyquem, Grands Vins, Larrondo Frères. Margaux, Haut Brion, Haut-Sauternes, J. B. Cerf & Cie le CÉLÈBRE CHATEAU PAPE CLÉMENT, en barriques, demi-barriques, caisses, bouteilles et demi-bouteilles, vins fins de A. De Luze & Fils.

Champagne.

Le célèbre Black Seal, Vin Impérial et Royal Humbert de Ker. [illegible] Ackerman Laurance. Bory, Mousseux et autres marques en bouteilles et demi-bouteilles.

Sardines [illegible] Viandes et Légumes conservés, Bar d'[illegible] Pâtés Truffés de Garres [illegible]

Huile d'olive, Fruits à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère. 1er oct—6m

CHEVEUX DE LA MAISON E. ROLLAND

175.......RUE BARONNE.......175

MADAME ROLLAND invite sa nombreuse clientèle, ainsi que les Dames de la ville et de la campagne à visiter ses nouveaux Articles de Cheveux qu'elle a de premier choix, des prix aux DES PLUS REDUITS.

☞ Son magasin, bien assorti, [illegible] véritablement du BON A BON MARCHÉ.

25 pour cent meilleur marché

que dans toute autre maison.

Toutes les personnes qui [illegible] les Articles de Cheveux [illegible]

[illegible] E. ROLLAND.
[illegible]

Facteurs de Coton et Marchands de la Campagne.

ATTENTION.

Quincaillerie! Quincaillerie!
CLOUS, CHARRUES, HOUES, HACHES ET FUSILS.

500 FUSILS de chasse à deux coups de [illegible]
[illegible]

Un vendre par:
TAYLOR & CHURCHILL,
No 41 de la rue des Magasins.
21 fév—6f Entre en face l'Hôtel St James.

Nattes. Nattes. Nattes

GRAND RABAIS

POUR CAUSE DE LIQUIDATION

300 ROULEAUX NATTES de Chine [illegible] ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.

A vendre par D. BLANCHARD
[illegible] Faubourg Tremé et Dauphine.

GRAINES DE COTON.

1000 Sacs Graines de Coton "Pure Boyd" QUI viennent d'être reçus de la rivière Arkansas, qui ont été [illegible] Pour [illegible]
S'adresser à SIMMES & BRANNINS, No 41 de la rue des [illegible]
20 fév—6f—PP

AVIS AUX CONTRIBUABLES. A VENDRE,

Pour le paiement des Licences et Taxes d'Etat WARRANTS en sommes convenables pour les contribuables.
[illegible] MERLE, Bureau de Change, No [illegible] rue St Charles.
20 fév—6f

AVIS

DES cours de Lecture [illegible]
Par ordre de la Direction,
CHARLES FAURIE Jr., Caissier.
13fév—6m

MAISON FONDÉE EN 1818
CHOCOLAT! CHOCOLAT!

P. GISCLON,

119..........rue Royale..........119

Cafés torréfiés et moulus de toutes qualités. Gelées de toutes espèces. Candis de toutes façons.

NOUS nous [illegible] produits de la maison P. GISCLON [illegible] Royale [illegible] années d'un travail [illegible] [illegible]
P. GISCLON, 119, rue Royale.
7fév—1m

Farine. Farine. Farine.

LES soussignés sont les seuls agents pour les marques suivantes de farines de choix:
ST CHARLES STAR MILLS,
MASCONTAH STAR MILLS,
TRENTON STAR MILLS,
D. A. GRIFFITH'S EXTRA,
CLANDENIN, 4 X,
TRENTON MILLS.
Ils reçoivent constamment toutes les qualités de farine, qu'ils offrent, en gros et au détail, aux plus bas prix du marché.
J. M. POHLHAUS & CO.,
16fév—1m Nos 74 et 78 de la rue Poydras.

ALFRED H. PIERSON,

(Successeur de FOLSOM & PIERSON)
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
Nos. 25 et 27 de la rue Gravier.
Nouvelle-Orléans (Etat)

Les demandes de Marchandises sont promptement exécutées. Les ventes de Coton, Sucre, Riz et autres Produits sont l'objet d'une attention particulière.
14 fév—1m

A. MASSEL & CO.,

43.......RUE ST. PHILIPPE.......43
ENTRE CHARTRES ET ROYALE,
Nlle-Orléans.

VINS, COGNACS, WHISKIES ET LIQUEURS
En Gros et et Détail
Au plus bas prix du marché.

Bon vin de famille à $1 le gallon, livré à domicile
15janv—1m

Salon "Crescent" de Coiffure.

8............RUE ROYALE............8.

LES soussignés annoncent à leurs clients et à leurs amis qu'ils ont [illegible] de Machines Américaines de Camp, à brosser les cheveux [illegible]
DANIEL LEONHARD, HENRY WASSER.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

NLLE-ORLÉANS, 1er février 1869.

LETTRES DE CREDIT.

LA Banque de la Nouvelle-Orléans émet des lettres de crédit, payables dans les principales villes de France et d'Angleterre.
N. AUGUSTIN, Caissier.
1er fév—1m PP

CHANGE.

LA Banque de la Nouvelle-Orléans vend du change, à terme ou à vue, en sommes à la convenance des acheteurs, sur

Londres,	Cognac,
Liverpool,	Pau,
Paris,	Bayonne,
Bordeaux,	Toulouse,
Marseille,	Nancy,
Le Havre,	Strasbourg,
Lyon,	Metz,
St Etienne,	Mulhouse,
Nantes,	Tours,
Angoulême,	Agen,
Orléans,	Avignon,
Troyes,	Poitiers,
Le Mans,	Perigueux,
Lorient,	Lille,
Limoges,	St-Jean d'Angely,

Et sur les principales villes des Etats-Unis.
N. AUGUSTIN, Caissier.
1er fév—1m PP

Vins--Liqueurs--Provisions--&c.

Importation directe.

A[illegible] CAZAUX & VERGNOLE, [illegible] Vieille-Levée. [illegible]

CHAMPAGNE ROYAL-BERTON, DE LA MAISON CHARLES LOCHE,

(Autrefois maison Berton.)

60 PANIERS de cette célèbre marque reçus par le steamer [illegible]

L. H. RICHARD Seul Agent,
46, Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,

12 et 14.. RUE ST-LOUIS.. 12 et 14
NOUVELLE-ORLEANS

Importateurs et Marchands de toute espèce de CORDIAUX ET LIQUEURS FRANÇAIS, Anisette, Curaçao, Marasquin, CORDIAUX ASSORTIS, Absinthe et Kirsch.

Fabricants de Sirops de Fruits, Médailles.

E. DECHAMPS,

No. 20 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins [illegible] Kirsch, fruits à l'eau-de-vie [illegible] de Forget et de Bordeaux [illegible]

AGENCE GENERALE.

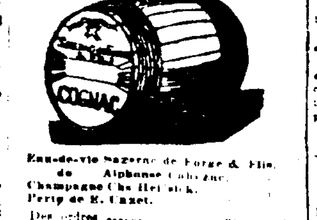

Eaux-de-vie Sazerac de Forge & Fils, de Alphonse Cahuzac, Champagne Chs Heidsieck, Perry de E. Caxet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe

AUG. COUTURIE & Cie, 27 Vieille-Levée.
31fév—1an

INSTITUTIONS

ECOLE.

J. MASICOT gradué de l'Université de Georgetown [illegible] ouvrira une école pour les [illegible]

Ecole de Garçons

Enseignement du Français et de l'Anglais.
RUE COLISEE, entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin,
[illegible] DUGUÉ, directeur.
Prix: Cinq piastres par mois.

Collège Classique et Commercial
133.....RUE QUARTIER.....133,
Entre Remparts et Bourgogne.
Directeurs
Frs. C. HAYDEL — Cas. BLÉTON.

LES pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus. Cours classique et commercial complet en anglais et en français.

A. CORDIER

SOLLICITE le bienveillant patronage de ses amis et du public pour l'INSTITUTION DE JEUNES GENS qu'il vient d'ouvrir au No 262 de la rue Dumaine [illegible]

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire,
Près d'Alexandrie, Louisiane.
Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.
Pour renseignements, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant, à Alexandrie, Louisiane.
11janv—1an

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Collège de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Remparts.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes.
Classes du jour.......... de $3 à 5 par mois.
Classes du soir.......... de $4

M. ALBERT FARRÉ, ex surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans offre ses services au public comme professeur de Langues anciennes et modernes, de Mathématiques et de Physique. Les personnes qui désireraient les leçons de M. Farré sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille ou 73, rue de Chartres.

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment au plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTE, SPAGHETTI, &c. &c. constamment à [illegible] vendre, aux plus bas prix du marché, par NORMAN & REISS.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'ÉPICES MOULUES, Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS.

Extrait de Café

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS [illegible] CAFÉ tous les jours, pour le garantir [illegible] NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Bon Marché!

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes à Air, Tuyaux en plomb, [illegible] No. 146 rue Poydras, Nouvelle Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en étain, patentés, de Colwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, ajuster et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

Loteries.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 25 FÉVRIER—CLASSE 44

2 32 67 51 44 30 49 13 50 47 35 42

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président
B. à St Charles, encoignure Union, Nlle Orléans.
En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 25me jour de janvier 1869.
ADAM GIFFEN
JOHN G. LEWIS
F. F. WILDER
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Association de Secours Mutuels de l'Alabama.

BOYD, JACKSON & Co., Directeurs, AU PROFIT DES ÉCOLES COMMUNES.

Tirage de la classe supplémentaire et à combinaisons, No 148 23 février 1869.

[illegible]

En foi de quoi nous signons à Mobile 4 no déc. 1868
R. H. SLOUGH, Jos. SEAWELL, W. P. JOHNSON, Commissaires assermentés.

Les tirages de l'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS de l'Alabama se font à Mobile tous les soirs à 4 heures en présence du public, et le résultat publié dans les journaux de Mobile et des autres feuilles du Sud. Des classes de [illegible] et [illegible] notre bureau central, No [illegible] Commerce Place. Le soussigné doit [illegible] et paie le montant des lots gagnants.
DAVE C. JOHNSTON, Agent, No 15 Commerce Place.

UN MILLION DE PIASTRES — DE — Propriétés Foncières Situées dans cette ville!

ET MISES EN LOTERIE!

Le tirage de cette Loterie aura lieu [illegible] que les billets seront vendus en vertu de la charte de la

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane,

Charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868.

Quelques-unes des propriétés offertes comprises parmi les biens fonciers du plus grand prix qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans. Ce sont l'HOTEL ST LOUIS [illegible] vente au moment le Mobilier de l'Hôtel, l'ANCIENNE BANQUE DES CITOYENS, la MAISON [illegible] MAGASINS et ENTREPOTS Nos [illegible] rue Royale [illegible] de l'Hôtel, la MAISON et les BATISSES No [illegible] de la rue St Louis, en face de l'Hôtel, les [illegible] de la FERME DE L'HOTEL ST LOUIS, les ILETS et des PARTIES D'ILETS parfaitement cultivés.

Pour une description complète des propriétés, voir la brochure qui sera adressée franc de port, aux personnes qui la demanderont. Les demandes de billets devront être adressées à

C. H. HALL, à l'Hôtel St-Charles.
Nouvelle-Orléans, Lu.

12 lots gagnants—Prix du billet $10.
15déc—PP

AU PUBLIC

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il vient de mettre à neuf son café, situé au coin de "JEFFERSON COFFEE HOUSE" [illegible] GRATIS [illegible] LUNCH [illegible]
Son intention est de maintenir [illegible]
P. GRAESER Propriétaire.
19fév—1m

$55, $55, $55, $55, $55,

Machine à coudre de GROVER & BAKER,

Pour les familles—Machines qui ont remporté les premiers prix.

Excellentes sous les rapports suivants:

BEAUTÉ et élasticité du point;
Perfection et simplicité de la Machine.
Usage des deux fils directement des bobines.
Aucun rapprochement des coutures à la main et au [illegible].
Grande marge d'application, sans changement d'ajustement.
La couture retient sa beauté et sa fermeté après le blanchissage et le repassage.
Ces machines [illegible] ce que font les autres et exécutent, en outre les plus jolies broderies permanentes.
Le premier prix — la Croix de la Légion d'Honneur—a été décerné aux représentants des Machines à coudre de GROVER & BAKER, à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. Elles sont donc supérieures à toutes les autres.
Le Dépôt est au No 182 de la rue du CANAL.
14fév—3m PP Nlle Orléans.

CHARBON! CHARBON!

BOYD, WILMOT & Co.,

166..........Rue Poydras..........166

COAL — [illegible] de 200,000 barils de charbon de Pittsburgh [illegible]
[illegible] 11 fév—1m

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

EST prête à recevoir et livrer le fret. Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront du [illegible] 8, 6 heures du matin jusqu'à [illegible] heures [illegible]
GEORGE PANDELY, Surintendant.
6oct—PP

A. BROUSSEAU & Co.,

7..........Rue de Chartres..........17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES [illegible]
ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, [illegible] CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTES, etc.

Avis aux Dames.

Cheveux et Chignons nouveaux.

Le soussigné a l'honneur d'appeler l'attention toute spéciale des Dames de la ville et de la campagne sur le magnifique assortiment de

Cheveux Lisses et Frisés,

de toute longueur, qu'il vient de recevoir de Paris. Ces Cheveux comprennent les nuances ROUGE, BLOND CENDRÉ, etc., jusqu'au plus beau NOIR.

Le soussigné a également reçu des CHIGNONS d'un nouveau modèle. Il invite ses clientes à venir les examiner.

Aussi, un beau choix d'ÉVENTAILS.

25 pour cent meilleur marché

Que dans toute autre maison.

FELIX SARON,

14, RUE BARONNE.
23 janv—3m Près Canal.

LIQUIDATION DU

MAGASIN DE PAPIER PEINT ET D'ARTICLES DE PIÉTÉ, &c.

103 et 105, rue Bourbon, près l'Opéra.

GRANDE REDUCTION.

Papier de 15 cents sera vendu à 10 cents
" 20 " " à 15 "
" 30 " " à 20 "
" 50 " " à 30 "
" 75 " " à 50 "

☞ Les papiers dorés valant $1.50 seront vendus de 75 cents à $1.

On fera de plus une réduction de 10 0/0 sur tout montant au-dessus de $50—et 20 0/0 au-dessus de $100.
11fév—1M

A VENDRE

Pour cause de santé, un MAGASIN DE BOTTIER à des conditions avantageuses.

On traitera de [illegible] pour [illegible] S'adresser à M. CHARLES [illegible] No [illegible] entre Bourbon et Dauphine.

Ardoises, Ardoises, Ardoises.

CARRIÈRES PEN ARGYL—Compagnie d'ardoises [illegible] Nous [illegible]
BRIDON & SON, Agents, No [illegible] rue Gravier.
11 fév—1m

CHANGEMENT DE LOCAL.

Daniel et James D. EDWARDS

ONT transféré leur magasin momentanément des Nos 29, 31 et 32 de la rue de la Nouvelle Levée au coin des rues Douane, Clinton et Peters en face de la Douane des Etats-Unis [illegible]

MADAME WARLT,

FEMME-MEDECIN,
[illegible] rue Canal

GUÉRIT des maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. Ses remèdes n'ont jamais failli.

Elle soigne les Dames qui souffrent de l'interruption des Menstrues.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES

ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, [illegible]
E. GAUDUZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Rue Conti et Bourgogne.
2 déc—